

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 51

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 47

Membres présents : 38

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) Vice-Président, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) Conseiller communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

M. Jean-Paul COMYN (HERIN) est arrivé à 16h25 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/176B.

M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) et M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) sont arrivés à 16h27 ; ils ont pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/177B.

M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) est arrivé à 16h33 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/182B.

Mme Nathalie COLIN (ROSULT) est arrivée à 16h51 ; elle a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/191B.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 9

M. Michel BLAISE (BELLAING) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (ROEULX), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES), M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD), Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) a donné pouvoir à M. Bruno LEJEUNE (OISY), M. Gérard THURU (MILLONFOSSE) a donné pouvoir à M. André DESMEDT (HASNON), Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT)

Membres absents excusés : 4

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN), M. Pascal JEAN (NEUVILLESUR-ESCAUT), Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX)

DÉLIBÉRATIONS

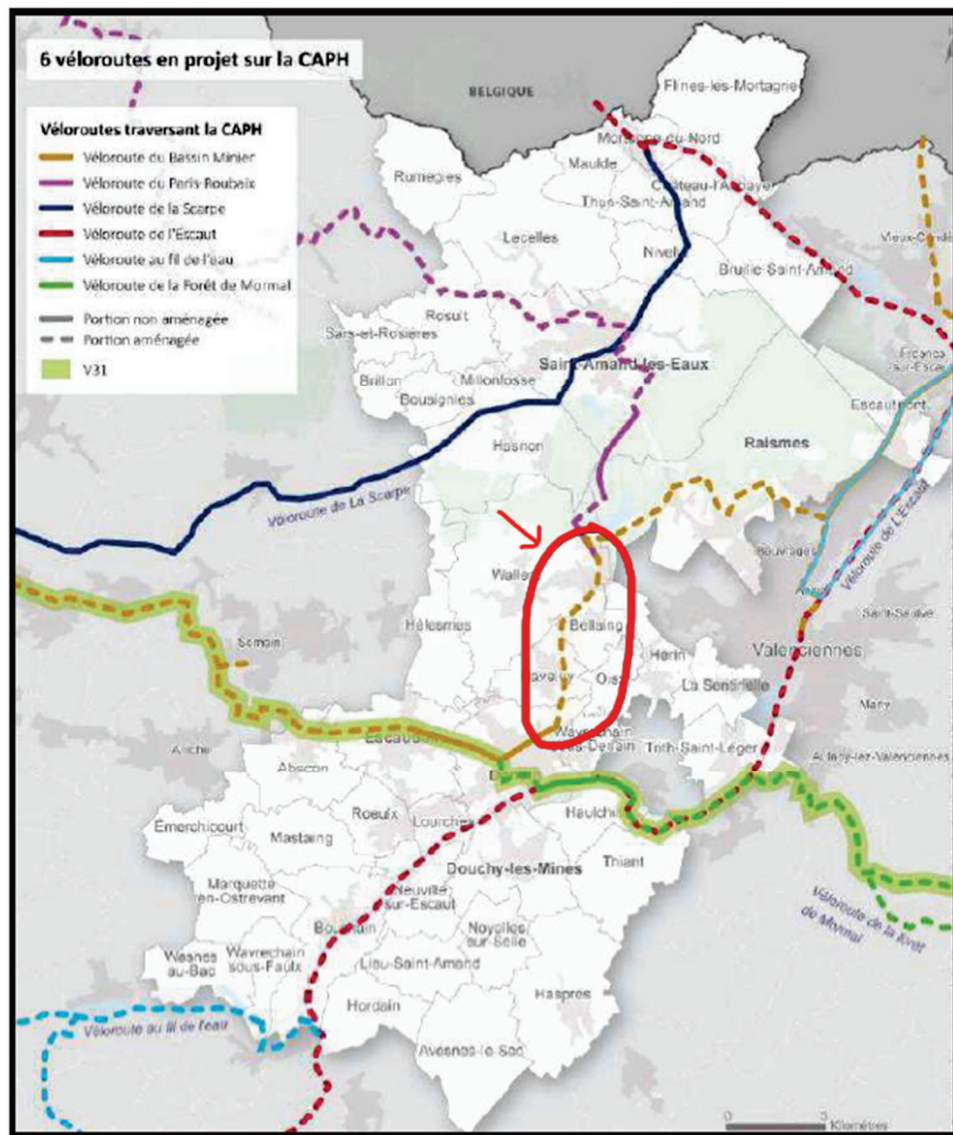
25/170B Mobilité douce – Ancien cavalier “Denain-Wallers Arenberg” : Acquisition d’un terrain non bâti à la commune de Denain (ZB 72)

Dans le cadre de son projet de développement des mobilités douces sur le territoire, La Porte du Hainaut a mis en place un schéma cyclable comprenant 6 véloroutes dont celle de l’ancien cavalier “Denain-Wallers Arenberg”.

Pour assurer la continuité de cette piste cyclable et la liaison entre les parcelles composant cet ancien cavalier, en cours d’acquisition par La Porte du Hainaut, et le chemin longeant le tramway à Denain, il est nécessaire d’acquérir une parcelle communale d’une surface de 864 m².

Le Bureau Communautaire décide :

- d’acquérir, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti situé à Denain, cadastré section ZB n°72, d’une superficie de 864 m², au prix d’un euro symbolique. La vente n’est pas assujettie à la TVA. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l’acte seront supportés par La Porte du Hainaut.
- de prévoir que Monsieur le Président puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l’acte authentique sans autre motif après un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d’autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l’acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d’acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion MOB_DUR-87-2111-AMT-VR01-DEP_DOUX.



Adoptée à l'unanimité

25/171B GIP Europe en Hainaut : Subvention de fonctionnement 2025

Dans le cadre de la programmation des fonds européens 2021-2027, le schéma de gouvernance prévoit que les crédits FSE+ liés à l'objectif thématique relevant de l'inclusion sociale soient délégués par l'Etat sous forme de subvention globale aux Départements et aux organismes intermédiaires, structures supports des PLIE(s).

En 2014, La Porte du Hainaut a adhéré, en qualité de membre constitutif, au GIP « Organisme Intermédiaire du Hainaut » (devenu le GIP Europe en Hainaut) avec Valenciennes Métropole et le GIP « Réussir en Sambre Avesnois ».

Les contributions des membres sont calculées au prorata de l'enveloppe FSE+ gérée pour leur compte. A titre d'information, l'accompagnement d'Europe en Hainaut permet à La Porte du Hainaut de mobiliser 665 605,21 € pour le financement et les actions du PLIE.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer au Groupement d'Intérêt Public Europe en Hainaut une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 76 500 € au titre de l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention correspondante.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense ont été prévus au Budget Primitif 2025 et que le complément de crédits a été prévu au Budget Supplémentaire. Ils sont affectés à la ligne de gestion 253-657358-DIE-OI_HAINAUT du Budget Principal.

Ne prennent pas part à la discussion et au vote :

Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches) et M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), membres du GIP Europe en Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

25/172B Tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires : Modification

Suite au départ en retraite de l'agent en poste, il est nécessaire de procéder au recrutement du Responsable du service insertion – emploi/Directeur-trice du PLIE.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la modification du poste de Chargé(e) de mission PLIE, Catégorie A en Responsable du service insertion – emploi/Directeur-trice du PLIE de même catégorie.
- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires, à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération.
- d'acter que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2025.

Adoptée à l'unanimité

25/173B Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

De manière à faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, il est possible de faire appel à du personnel contractuel pour une durée maximum de 6 mois pendant une période d'un an. Cette faculté est toutefois conditionnée au vote d'une délibération annuelle en anticipation d'éventuels besoins.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter pour l'exercice 2026 des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une période de 12 mois en application de l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique conformément à la liste ci-dessous :
 - au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'Attaché Territorial pour exercer les fonctions de « chargé de mission »,
 - au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Administratif pour exercer les fonctions « d'assistant administratif »,
 - au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique pour exercer les fonctions « d'agent technique »,
 - au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint du Patrimoine pour exercer les fonctions « d'agent de médiathèque ».

Ces agents seront rémunérés sur le premier indice de chaque grade.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité

25/174B Ressources Humaines : Accord – Affiliation volontaire au Centre de Gestion du Nord du Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe

Lorsqu'une collectivité ou un établissement public sollicite son affiliation ou sa désaffiliation au CDG 59 à titre volontaire, le Président du CDG 59 doit informer l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés et recueillir leurs avis.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe à compter du 1^{er} janvier 2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25/175B Insertion-Emploi – Association Interleukin : Organisation de l'événement "Un village dans mon quartier" – Subvention 2025

Dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de ville, une action a été construite avec plusieurs objectifs dont la meilleure connaissance des initiatives proposées sur le territoire, la mobilisation des publics et ce, afin de permettre une inter-connaissance entre partenaires de l'insertion vers l'emploi.

Pour concourir à ces objectifs, cette action s'est structurée autour d'un temps fort de type "forum sur l'emploi" appelé "un village dans mon quartier" portée par l'association Interleukin, acteur local reconnu de l'insertion socio-professionnelle et de la médiation culturelle.

En 2024, près de 400 personnes ont participé aux deux forums organisés à Louches et à La Sentinelle.

Fort de ce succès, Interleukin se propose de renouveler en 2025 cet événement sur le territoire et se chargera notamment de la communication auprès des publics et de la mobilisation du partenariat des acteurs locaux avec une quarantaine de structures représentées.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association Interleukin une subvention de 30 000 € pour l'organisation de l'événement « Un Village dans mon Quartier ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion 251-65748-DIE-SOUT_IE du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/176B ESS – Mise en place de l'incubateur ESS par la BGE Hauts-de-France : Signature de la convention d'objectifs et de moyens 2025 et Subvention 2025

La Porte du Hainaut a inscrit l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme le second pilier de son développement économique. Pour concrétiser cette ambition, elle s'associe à la BGE Hauts-de-France pour lancer un incubateur à impact afin de favoriser l'émergence des projets relevant de l'ESS sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Ce programme accompagnera cinq projets pendant neuf mois. Les participants bénéficieront d'un soutien complet, incluant des sessions collectives de type "masterclass" axées sur les savoir-faire spécifiques de l'ESS et du coaching individuel. Par ailleurs, pour favoriser leur réussite, les incubés intégreront le réseau de partenaires de La Porte du Hainaut et seront accompagnés dans la recherche de financements. Un bureau en open space, situé sur le plot Entreprise du site minier de Wallers-Arenberg, sera également mis à leur disposition.

La mise en œuvre de cette première promotion par la BGE Hauts-de-France s'élève à 36 880 € TTC. Ce projet bénéficie également du soutien de la Région Hauts-de-France, qui a accordé une aide de 60 000 € dans le cadre du dispositif "Accélérateur de Coopératives Territoriales Économiques" pour une durée de trois ans.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association BGE Hauts-de-France une subvention de 36 880 € pour la mise en place d'un incubateur à impact qui accompagnera 5 projets relevant de l'ESS au titre de la première promotion 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention de moyens et d'objectifs relative à la mise en place de l'incubateur ESS par la BGE Hauts-de-France ainsi que les éventuels avenants et conventions sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et seront affectés à la ligne de gestion ESSE-65-611-DAE-ESS.

Adoptée à l'unanimité

25/177B ESS - Dispositif FIDESS : Co-financement du projet Cekinouli

Monsieur Francis Faucoeur porte le projet « Cekinouli », un restaurant solidaire qui ambitionne de devenir un tiers-lieu, en créant du lien social à travers des repas partagés et des ateliers, et en promouvant une alimentation saine et durable.

Ce projet a été accompagné par l'association Maillage, partenaire de l'ESS, puis par le CAPEP d'Anzin.

Le CAPEP a sollicité un co-financement dans le cadre du dispositif FIDESS (Fonds d'Investissement pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire), porté par « Nord Actif », qui permet à de futurs entrepreneurs sociaux d'être salariés et accompagnés pendant la phase d'étude de faisabilité de leur projet.

L'intervention de La Porte du Hainaut doit ainsi permettre à Monsieur Faucoeur de préparer le lancement de son entreprise sociale et d'envisager à minima la création de cinq emplois équivalents temps plein à trois ans. Le plan de financement prévoit une participation de Nord Actif à hauteur de 25 688 €, un apport du CAPEP de 5 010 € et une contribution de La Porte du Hainaut de 6 000 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association CAPEP, un co-financement à hauteur de 6 000 € pour le projet « Cekinouli » de Monsieur Francis Faucoeur dans le cadre du FIDESS.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion ESSE-65-65748-DAE-ESS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/179B Parc d'Activités "Les Hamaïdes" à Saint-Amand-les-Eaux : Acquisition d'un terrain non bâti à société COMROD FRANCE (D77 pour partie)

La Porte du Hainaut aménage et gère le Parc d'Activités "Les Hamaïdes" à Saint-Amand-les-Eaux. Pour en assurer la bonne gestion, son développement et la maîtrise des espaces à vocation de domaine public par La Porte du Hainaut, des acquisitions foncières restent à effectuer notamment pour des espaces à usage de parking.

La présente délibération vise à acquérir un terrain d'une surface d'environ 1 969 m² qui servira à intégrer un parking en domaine public et à réaliser des aménagements comme une piste cyclable liés à la requalification de cette Zone d'Activités Economiques.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti sur le Parc d'Activités « Les Hamaïdes » à Saint-Amand-les-Eaux, cadastré section D n°77 pour partie, d'une superficie de 1 969 m² sous réserve de l'établissement d'un document modificatif du parcellaire cadastral, au prix de 5€/m², soit un prix prévisionnel de 9 845 €.
Le montant éventuel de la TVA sera ajouté au prix d'acquisition. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- d'autoriser Monsieur le Président à se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique sans autre motif après un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus à la Décision Modificative n°1 et affectés à la ligne de gestion 632-2111-HAMAI-DAE-FON_RZAE du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/180B Parc d'Activités "Moulin Blanc" à Saint-Amand-les-Eaux : Désaffectation et déclassement du domaine public intercommunal - Parcelle cadastrée section BW n°325 pour partie
--

Dans la délibération suivante, il est proposé la vente d'un terrain à un investisseur pour la réalisation d'une noue dans le cadre d'un projet global de construction d'un garage avec un show-room sur le Parc d'Activités "Moulin Blanc" à Saint-Amand-les-Eaux. L'emprise foncière concernée est constitué d'un espace vert qui relève du domaine public. Sa désaffectation et son déclassement sont obligatoires avant sa vente.

Le Bureau Communautaire décide :

- de constater que l'emprise évoquée ci-dessus n'est plus affectée à l'usage du public.
- de déclasser cette même emprise du domaine public intercommunal en vue de sa cession ultérieure.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables.

Adoptée à l'unanimité

25/181B Parc d'Activités "Moulin Blanc" à Saint-Amand-les-Eaux : Cession d'un terrain non bâti à la société BROCHARD IMMO - Rue du Champ des Oiseaux (BW 325 pour partie)
--

BROCHARD AUTOMOBILE est une société de commerce de voitures et de véhicules automobiles légers qui va construire un garage avec show-room sur le Parc d'Activités "Moulin Blanc" à Saint-Amand-les-Eaux. Elle a obtenu un accord avec prescription sur son permis de construire. L'une de ces prescriptions consiste dans l'obligation d'infiltrer les eaux pluviales sur la parcelle.

Pour répondre à cette obligation, cette société a exprimé le souhait d'acquérir un terrain d'environ 600 m² appartenant à La Porte du Hainaut afin d'y aménager une noue.

Le Bureau Communautaire décide :

- sous réserve du déclassement effectif de la parcelle, de vendre à la société BROCHARD IMMO, ou toute personne morale s'y substituant après accord de La Porte du Hainaut, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti sur le Parc d'Activités « Moulin Blanc » à Saint-Amand-les-Eaux, cadastré section BW n°325 pour partie, d'une superficie de 600 m², sous réserve de l'établissement d'un document modificatif du parcellaire cadastral, au prix de 20 € HT / m², soit un prix prévisionnel de 12 000 € HT.
La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir que Monsieur le Président puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique sans autre motif dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_MOUL.

Adoptée à l'unanimité

25/182B Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Zone d'Activités du Plouich à Raismes : Autorisation de signature du marché public
--

La Porte du Hainaut a procédé au lancement d'une consultation relative à la désignation de la Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Zone d'Activités du Plouich à Raismes.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le marché avec le groupement PROJEX/DIAGOBAST/SYT.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion du Budget Principal AP907.

Adoptée à l'unanimité

25/183B Aménagement de la liaison routière Denain/Escaudain et de l'échangeur n°31 sur l'autoroute A21 : Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché n°M19015

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », La Porte du Hainaut a réalisé la ZAC des Pierres Blanches implantée essentiellement sur la commune de Denain.

Afin de gérer les flux routiers et limiter les nuisances, un raccordement direct vers l'autoroute A21 a été étudié et réalisé.

Lors de la réalisation des travaux de voirie, assainissement et ouvrages divers, les parties ont dû faire face à des aléas de chantier liés à la valorisation des matériaux de démolition.

Dans ce cadre, le titulaire représenté par le groupement EJP / RAMERY TP s'est rapproché de La Porte du Hainaut afin de demander l'ajustement des quantités réellement exécutées sur le poste « valorisation de matériaux de démolition » et d'en tirer les conséquences financières sur le montant global du marché.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter l'avenant n°2 ayant pour objet la modification précitée, laquelle entraîne une plus-value globale de 400 010,22 € HT sur le montant du marché.
- d'acter que les crédits liés à l'avenant n°2 de ce marché sont inscrits au Budget 2025 et affectés sur la ligne de gestion AP 90128.

Adoptée à l'unanimité

25/184B Aides à la pierre : Octroi de subventions et/ou d'agréments pour le logement social

La délibération concerne l'octroi des subventions aux opérations de logement social :

- 122 logements à construire répartis sur 5 opérations sur les communes d'Abscon, La Sentinelle et Millonfosse et 1 logement en acquisition-amélioration sur Neuville-sur-Escaut pour un montant de 90 000 € pour La Porte du Hainaut et 278 356 € pour l'Etat,
- 112 logements à réhabiliter répartis sur 8 opérations, sur les communes de Bouchain, Escaudain, Haveluy, Louches, Raismes, Trith-Saint-Léger et Wallers pour un montant de 221 093 € pour La Porte du Hainaut et 233 772 € pour l'Etat.

Opération	Code Projet	Exercice	COMMUNES	Adresse	Opérateur	Nb PLAI dont RO	Nb PLUS	Nb PLS	Nb PSLA	Nb PAM	Nb PALUL OS ERBM	Nb PALUL OS FNAP	Nb Démolition	Sub_Etat	Sub_La Porte du Hainaut
Construction	002_001_A	2025	ABSCON	Rue Emile Zola	CLESENCE ALTEREGO	21	32	16	0	0	0	0	0	184 932 €	0 €
Réhabilitation	092_001_A	2025	BOUCHAIN	Rues Calmette, Bocquet et Frères Régnier	SIGH	0	0	0	0	0	0	3	0	21 252 €	10 000 €
Réhabilitation	205_003_A	2025	ESCAUDAIN	Résidence Gustave Ansart	SIGH	0	0	0	0	22	0	0	0	0 €	22 000 €
Réhabilitation	292_001_A	2025	HAVELUY	Résidence de la plaine	SIA HABITAT	0	0	0	0	0	0	24	0	170 016 €	48 000 €
Construction	564_002_A	2025	LA SENTINELLE	Parc de Pauline - les 3 Muids d'en bas	CLESENCE	1	3	1	0	0	0	0	0	6 452 €	7 500 €
Construction	564_002_B	2025	LA SENTINELLE	Parc de Pauline - Rue des 3 soldats canadiens	MAISONS & CITES	11	16	12	0	0	0	0	0	70 972 €	77 500 €
Réhabilitation	361_001_A	2025	LOURCHES	Résidence la Renaissance	SIA HABITAT	0	0	0	0	48	0	0	0	0 €	96 000 €
Réhabilitation	361_003_A	2025	LOURCHES	91 rue Blanqui	SIGH	0	0	0	0	1	0	0	0	0 €	1 000 €
Construction	403_001_A	2025	MILLONFOSSE	Route d'Hasnon	SIGH	0	0	0	8	0	0	0	0	0 €	0 €
Acquisition- Amélioration	429_002_A	2025	NEUVILLE SUR ESCAUT	2 rue Jean Jaurès - La Poste	SIGH	0	1	0	0	0	0	0	0	16 000 €	5 000 €
Réhabilitation	491_001_A	2025	RAISMES	Ancienne Agance_Rue Henri Durre	SIGH	0	0	0	0	0	0	5	0	35 420 €	7 093 €
Réhabilitation	603_003_A	2025	TRITH ST LEGER	3 place de la République	SIGH	0	0	0	0	0	0	1	0	7 084 €	1 000 €
Réhabilitation	632_002_A	2025	WALLERS	1 à 8 rue des Pinsons	SIGH	0	0	0	0	8	0	0	0	0 €	36 000 €
TOTAL						33	52	29	8	79	0	33	0	512 128 €	311 093 €

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer, à la fois pour le compte de l'Etat et pour le compte de La Porte du Hainaut, au titre des aides complémentaires, les subventions et agréments portant sur les opérations de logements sociaux, conformément à la programmation actualisée en Conseil Communautaire. Le montant des subventions calculées au vu des plans de financement prévisionnels doit être considéré comme un montant maximum.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions relatives aux opérations financées relevant de l'article D.331-76-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au versement des subventions.
- d'acter que l'opération millésimée ALS25 est portée à 311 093 €. L'opération millésimée DALP25 est, quant à elle, portée à 512 128 €. Dans le cadre du Budget Primitif 2025, les Autorisations de Programme (AP) 703 (programme ALS, pour le compte de La Porte du Hainaut) et 704 (DALP, pour le compte de l'Etat) feront l'objet d'une actualisation, par délibération, afin de tenir compte de ces montants.

Adoptée à l'unanimité

25/185B Fonds d'Intervention Foncière (FIF) : Octroi d'une subvention et signature de la convention pour l'opération Escaudain/ZAC du Collège

La commune d'Escaudain porte depuis 2018 un projet d'aménagement à dominante habitat de la zone dite du collège avec ambition de finaliser le projet global initié dès 2007 dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) sur la cité Couture et la friche Knox.

La Porte du Hainaut accompagne la commune dans la mise en œuvre de cette opération. La concession d'aménagement a été confiée par la commune à NordSEM en 2019.

Le site a fait l'objet d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté. La construction des logements est réalisée par le promoteur Nexity, qui rachète le foncier aménagé à NordSEM. Les logements locatifs sociaux seront vendus aux bailleurs SIGH et Habitat du Nord.

Il est prévu la construction de 229 logements dont 157 logements locatifs sociaux, 38 logements en accession clé en main et 34 lots libres.

La qualité du projet implique des coûts d'opération importants. Le déficit global prévisionnel qui s'élève à 983 689 € est éligible au nouveau Fonds d'Intervention Foncière.

Selon le référentiel retenu, l'opération a obtenu la note globale de 138 soit 75% des points. Le déficit est donc finançable à hauteur de 90 % par La Porte du Hainaut soit 885 320,10 € et par la commune à hauteur de 10 % soit 98 368,90 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- de verser à la société NordSEM la somme de 885 320,10 € maximum correspondant à 90 % du montant du déficit prévisionnel.
- d'acter que la dépense liée à cette subvention sera imputée à compter du Budget Primitif 2026 sur le ligne de gestion 581-2041412-HAB-HAB_FIF.

Adoptée à l'unanimité

25/186B Contrat Local de Santé (CLS) - Subvention de fonctionnement à l'association REGENERER pour le projet "Santé et Entreprises sur le territoire de La Porte du Hainaut"

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), La Porte du Hainaut s'est engagée aux côtés de ses partenaires dans un plan d'actions visant à favoriser la promotion du dépistage organisé des cancers sur le territoire.

Elle participe depuis début 2025 aux travaux de l'association REGENERER autour du dépistage, de la prévention et du maintien/de la réintégration dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques et en particulier de cancer.

Celle-ci propose de mener une expérimentation auprès d'une quinzaine d'entreprises du territoire. A noter que l'association est soutenue par le développement économique, afin d'identifier par la suite les entreprises en lien avec les partenaires locaux. La démarche vise à mobiliser des employeurs représentatifs du tissu économique, pour les rapprocher des professionnels de santé et des acteurs de la prévention avec pour objectifs de :

- Faciliter l'accès aux programmes de dépistage en milieu professionnel,
- Sensibiliser aux facteurs de risque et de protection des maladies chroniques,
- Fournir les clés du maintien en emploi,
- Accompagner et préparer le retour des personnes dans leur emploi après une période d'absence.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de fonctionnement pour 2025 de 8 500 € à l'association REGENERER pour la réalisation de l'action.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 sont affectés à la ligne de gestion SANT-412-65748-CS-SOUT_CLS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/187B Association Unis-Cité - Déploiement de services civiques dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et du Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Subvention de fonctionnement 2025

Dans le cadre de la Stratégie Jeunesses Education Populaire 15-25 ans, La Porte du Hainaut souhaite soutenir les engagements et la découverte en proposant notamment d'impulser une dynamique communautaire promouvant le dispositif du service civique comme vecteur d'engagement dans des structures d'intérêt général.

L'association Unis-Cité, pionnière du service civique depuis plus de 30 ans, accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans des missions d'intérêt général. Lors du dernier Bureau Communautaire, l'expérimentation de missions de services civiques dans les communes rurales pour favoriser le lien social a été votée.

Deux missions supplémentaires sont envisagées avec Unis-Cité d'octobre 2025 à juin 2026.

D'abord, au titre du Conseil Local de Santé Mentale, une équipe de 6 jeunes interviendra 2 jours par semaine sur les communes de La Porte du Hainaut. L'objectif est d'informer, de déstigmatiser, de créer des temps d'échanges entre jeunes et d'orienter vers les professionnels locaux. Ces mêmes jeunes seront mobilisés 2 autres jours par semaine à Valenciennes Métropole dans leur Contrat Local de Santé.

Ensuite, au titre du Plan Alimentaire Territorial, un binôme animera 2 jours par semaine des actions d'éducation à l'alimentation dans les collèges, lycées et écoles volontaires. Ce binôme contribuera aussi 2 jours par semaine au projet PAPREC sur le territoire de La Porte du Hainaut (sensibilisation au tri des déchets en lien avec le SIAVED).

Les volontaires seront recrutés prioritairement parmi les jeunes des communes de La Porte du Hainaut. Le parcours comprend 6 à 8 jours de formation civique et citoyenne et inclut aussi 7 à 10 jours d'accompagnement au projet d'avenir pour sécuriser la suite de leur parcours.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association Unis-Cité, une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour le déploiement de missions de services civiques en lien avec le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et le Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion SANT-412-65748-CS-SOUT_CLS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/188B Laboratoire de lutte contre les Violences IntraFamiliales (VIF) : Participation de La Porte du Hainaut à l'aménagement d'un Accueil de jour DEVA sur le Valenciennois pour les victimes de violences conjugales et leurs enfants

Le Valenciennois fait partie des territoires les plus touchés en France en ce qui concerne les violences conjugales et intrafamiliales et le nombre de victimes enregistrées ne cesse d'augmenter d'année en année.

Face à ce constat, La Porte du Hainaut a souhaité renforcer son intervention en créant en mai 2023 un laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales avec les autres partenaires institutionnels du territoire.

Le diagnostic réalisé à cette occasion a mis en évidence les difficultés vécues par une victime à savoir vers quelle structure se tourner afin d'obtenir de l'aide, ainsi que la complexité pour elle d'identifier un lieu unique permettant de répondre à l'ensemble de ses interrogations et de ses demandes.

Face à cette difficulté, la création d'un accueil de jour est la réponse la plus adaptée puisqu'il permettra aux victimes de l'arrondissement de Valenciennes (La Porte du Hainaut et Valenciennes Métropole) de bénéficier d'entretiens gratuits, confidentiels et sans rendez-vous.

Un local de 220 m², propriété de la SIGH a été identifié au 2 avenue Dampierre à Valenciennes. Nommé DEVA (Disposition d'Ecoute des Victimes et d'Accompagnement), cet accueil de jour aura pour vocation de faciliter la prise en charge immédiate de la victime de façon pluridisciplinaire et son accompagnement en développant et facilitant la mise en réseau de l'ensemble des partenaires.

Ce local doit faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation et amène à un besoin de financement à l'investissement de 450 000 €. La SIGH a déposé une demande de Fond Vert en juillet 2024 et a obtenu la confirmation du financement de l'Etat à hauteur de 250 000 €. Le reste des financements est donc réparti entre les collectivités engagées dans le Laboratoire (les deux Communautés d'Agglomération, le Département du Nord et la CAF).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement de 75 000 € à la Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) pour la réalisation de l'accueil de jour DEVA pour les victimes de violences conjugales et leurs enfants.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants.
- d'acter que 75 000 € liés à cette dépense ont été prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 52-20422-CS-SOUT_VIF du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/189B Contrat Quartiers 2030 - Portage du dispositif Soutien aux Initiatives de Proximité (SIP) : Reconduction de la convention et subvention à l'association STAJ Nord Artois

Le Contrat Quartiers 2030 apporte plusieurs innovations par rapport au contrat de ville précédent, notamment sur les dispositifs financiers complémentaires à l'appel à projets annuel.

Parmi ceux-ci, le dispositif dénommé « Soutien aux Initiatives de Proximité » vise à faciliter l'accès aux crédits Politique de la Ville pour les petites associations de proximité, à diversifier les actions au bénéfice des habitants des quartiers, et aider à la qualification du tissu associatif du territoire.

Depuis le premier semestre 2025, l'association STAJ Nord Artois anime ce dispositif en étroite collaboration avec l'équipe Politique de la Ville de La Porte du Hainaut et permet l'attribution de l'aide aux associations retenues lors des comités d'attribution mensuels, présidés par le Président et la Vice-Présidente de la commission Politique de la Ville.

Après 8 mois d'expérimentation, 16 associations ont bénéficié d'une information personnalisée et 9 projets ont été financés, pour un montant total de 36 736 € (soit 73,47% de l'enveloppe initiale).

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association STAJ Nord Artois une subvention de 40 000 € pour poursuivre l'expérimentation du Soutien aux Initiatives de Proximité pour une période de 6 mois.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et sont affectés à la ligne de gestion DPV-52-65748-CS-SOUT_ASSO du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/190B Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes (ACSRV) : Action "Conscience citoyenne en action !" - Subvention
--

La fabrique des savoirs et de la citoyenneté, projet emblématique du Projet de Territoire, porte désormais le nom de « générations citoyennes » qui est un projet global d'éducation populaire et de formation citoyenne à destination des habitants du territoire. Il est mis en œuvre en étroite coopération avec un réseau de partenaires engagés dont l'objet social converge avec les valeurs républicaines, humanistes, émancipatrices et solidaires du Projet de Territoire.

Au terme du travail coopératif avec le monde associatif et les partenaires institutionnels, l'Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes (ACSRV) a déposé une demande de subvention pour son projet intitulé « Conscience citoyenne en action ». Ce projet s'adresse à 560 habitants et propose des forums et ateliers au sein des centres sociaux et maisons de quartiers du territoire. La démarche s'organise en trois phases successives pour une durée de 12 mois à compter du 3 novembre 2025.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à l'ACSRV pour le cofinancement de l'action « Conscience citoyenne en action ! ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion 028-65748-2P2T-2P2T-PROJ_TERR du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/191B Stratégie Jeunesses Éducation Populaire 15-25 ans : Participation au projet de solidarité internationale "Djokko 2025 !" - Adhésion à Lianes Coopérations et cotisation 2025

Dans le cadre de la stratégie jeunesse éducation populaire 15-25 ans, La Porte du Hainaut souhaite agir dans le champ de l'engagement citoyen de ses jeunes, notamment à travers des actions à dimension internationale. Elle développe des partenariats solides avec des acteurs de la mobilité et de la solidarité internationale, ce qui lui permet de bénéficier d'un soutien reconnu.

Dans ce cadre, La Porte du Hainaut est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « Djokko 2025 ! », coordonné par Lianes coopération et visant à développer les coopérations entre acteurs des Hauts-de-France et du Sénégal.

Pour cela, un séminaire de contact se tiendra au Sénégal réunissant des structures françaises sénégalaises. La Porte du Hainaut souhaite s'emparer de cette opportunité pour développer des partenariats associatifs autour de thématiques diverses et qui viendraient enrichir les projets mis en œuvre par les acteurs jeunesse du territoire.

La Porte du Hainaut souhaite renforcer ce partenariat par le biais d'une adhésion qui lui permettra de disposer d'un accompagnement sur mesure pour ses projets à l'international.

Dans un contexte où les tensions identitaires sont fortes, ces projets permettent de promouvoir des valeurs de respect, d'échange et de dialogue entre les cultures. C'est aussi une manière de faire rayonner le territoire de La Porte du Hainaut à travers l'engagement de ses jeunes.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la participation de La Porte du Hainaut au projet « Djokko 2025 ! ».
- d'approuver l'adhésion de La Porte du Hainaut à l'association Lianes coopération dont le montant annuel pour l'année 2025 s'élève à 1 500 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention de partenariat ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à l'adhésion à Lianes coopération sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion JEU-52-6281-CS-COT_JEU du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/192B Stratégie Jeunesses Éducation Populaire 15-25 ans : Convention citoyenne jeunes de la transition écologique de La Porte du Hainaut - Subvention
--

Chaque année, l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) lance un appel à projets national dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. En 2025, il portait sur l'action des jeunes en faveur de la transition écologique, notamment leur implication dans la décision.

La Porte du Hainaut a répondu avec un projet intitulé « Convention citoyenne jeunes et transition écologique », construit avec les Directions Innovation Sociale et Eco-responsabilité.

L'objectif est de donner une vraie place aux jeunes de 16 à 18 ans, les former, les écouter et les associer à la décision publique en matière de transition.

Concrètement, une cohorte de 40 jeunes participera à 10 week-ends de travail sur 24 mois. Ils échangeront avec élus, partenaires et techniciens, et mèneront des actions vers d'autres jeunes du territoire.

Le projet se déroulera de septembre 2025 à juin 2028, avec un lancement officiel dès l'automne 2025. La participation de La Porte du Hainaut est estimée à 79 240 € répartis sur 4 exercices.

La candidature de La Porte du Hainaut a été retenue parmi 11 lauréats sur 305 projets déposés.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acter que La Porte du Hainaut est lauréate de l'appel à projets national de l'INJEP dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse pour mettre en œuvre le projet « Convention citoyenne jeunes et transition écologique » en 2025, 2026, 2027 et 2028 correspondant à une participation prévisionnelle d'un montant de 79 240 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion JEU-52-65748-CS-SOUT_JEU du Budget Principal.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion JEU-52-74718-CS-SOUT_JEU du Budget Principal et que les crédits s'y rapportant sont inscrits à la Décision Modificative n°1.

Adoptée à l'unanimité

25/193B Stratégie Jeunesses Education Populaire 15-25 ans : Subvention à l'Association pour le Développement des Initiatives Citoyennes et Européennes (ADICE) pour la participation au Programme TEVO 4 (Territoires Volontaires)

La Porte du Hainaut a l'ambition de renforcer ses actions relatives aux engagements citoyens et l'accompagnement à la mobilité internationale. Ce sont des enjeux qui figurent aussi bien dans la Stratégie Jeunesses Éducation Populaire que dans le Projet de Territoire 2024-2044. Comme en 2024, La Porte du Hainaut a pris connaissance et a été retenue à l'AMI « Territoires Volontaires » porté par le GIP France Volontaires. Ce dernier pilote à l'échelle nationale le déploiement de dispositifs de volontariats tels que le Volontariat de Solidarité Internationale ou le service civique à l'international.

Aussi, il est proposé de renouveler avec l'association ADICE, l'accueil d'une mission de Volontariat de Solidarité Internationale francophone. L'ambition est de faire perdurer la présence d'un volontaire en tant qu' « Ambassadeur de l'engagement citoyen et de la mobilité à l'international » auprès des jeunes de La Porte du Hainaut dans les mêmes conditions que les stagiaires de longue durée.

Le volontaire sera accueilli tout au long de l'année 2025 au sein de la Direction Innovation et Cohésion Sociale pour mettre en œuvre ces missions, en binôme avec l'agent en charge de la coordination de la Stratégie Jeunesses pour le suivi opérationnel et pédagogique. Le coût annuel de la mission de Volontariat de Solidarité Internationale est de 34 226 € avec un reste à charge financier de 8 994 € pour la Communauté d'Agglomération.

Pour cette deuxième année, il est également proposé d'expérimenter l'envoi de 3 jeunes du territoire en mission de service civique à l'international. Pour amorcer cette nouvelle dynamique, La Porte du Hainaut s'appuiera sur le cadre sécurisé qu'offre le programme Territoires Volontaires pour encourager ses structures et ses jeunes à s'emparer de ce type de dispositif. Le coût de ces 3 missions de service civique à l'international est de 36 501,12 €, avec un reste à charge financier de 9 905,93 € pour La Porte du Hainaut.

L'association ADICE s'occupera du suivi administratif et financier de ces missions de volontariat.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association ADICE une subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 18 899,93 € pour la participation de La Porte du Hainaut au programme TEVO 4 :
 - Pour le dispositif Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) : 8 994 €,
 - Pour le dispositif service civique à l'international : 9 905,93 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion JEU-65748-52-CS-SOUT_JEU du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/194B Renouvellement urbain minier - Maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'aménagement des espaces publics du Quartier Schneider à Escaudain, Louches et Roeulx : Autorisation de signature de la modification n°8 au marché public

Dans le cadre de sa stratégie de renouvellement urbain, La Porte du Hainaut a engagé un projet ambitieux de requalification du quartier Schneider, situé sur les communes d'Escaudain, Louches et Roeulx.

Pour mener à bien ce projet, La Porte du Hainaut s'est adjointe les compétences d'une équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par le groupement PAYSAGES (mandataire) / BLAU / QUALIVIA / ALFA ENVIRONNEMENT.

Dans le cadre de l'exécution de son marché, le titulaire a été confronté à certains aléas le conduisant à se rapprocher des services de l'Agglomération afin d'étudier une proposition de modification de contrat n°8 portant sur :

1. L'intégration d'une phase supplémentaire pour la Mission Complémentaire 7 (MC7 bis) correspondant à la mise en place d'un accord-cadre à marchés subséquents allotis, lié au découpage opérationnel de l'opération et au phasage des travaux,
2. L'intégration d'une phase supplémentaire pour la Mission Complémentaire 8 (MC8 ter) correspondant à l'adaptation des prestations de maîtrise d'œuvre liées à la procédure d'évaluation environnementale du projet et aux évolutions des exigences de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),
3. L'intégration d'une Mission Complémentaire MC12 relative au suivi des phases VISA DET et AOR lié au découpage en marché subséquent,
4. L'intégration d'une Mission Complémentaire (MC13) correspondant à la prise en compte du volet pollution des sols du projet dans l'accomplissement de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter la modification de marché n°8 ayant pour objet l'intégration de missions complémentaires entraînant plus-value globale de 47 500 € HT sur le montant du marché.
- d'acter que les crédits liés à la modification n°8 de ce marché sont inscrits au Budget 2025 et affectés sur la ligne de gestion 515-2317-7000020-RU-RU_SCHNEID.

Adoptée à l'unanimité

25/195B Développement de la filière locale de reconditionnement numérique sur le territoire de La Porte du Hainaut : Signature de la convention cadre de partenariat - Subvention à l'association ATIS pour 2026

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'inclusion numérique et de l'économie circulaire, La Porte du Hainaut souhaite structurer une filière locale de reconditionnement des équipements numériques.

Pour cela, une convention cadre est proposée, formalisant un partenariat entre La Porte du Hainaut et plusieurs structures engagées dans le numérique solidaire, le réemploi et l'insertion. Cette convention définit les rôles de chacun : collecte, reconditionnement, redistribution, accompagnement des bénéficiaires, animation et coordination territoriale.

Parmi les partenaires, l'association ATIS, chantier d'insertion basé à Trith-Saint-Léger, joue un rôle central dans le reconditionnement des équipements. Afin de soutenir son action, une subvention de 8 000 € est sollicitée pour l'année 2026 qui permettra de financer du matériel, de l'outillage et du personnel dédié et d'équiper une cinquantaine de familles du territoire.

Enfin, une convention pluriannuelle d'objectifs est conclue pour une durée de trois ans, avec la mise en place d'un comité de pilotage annuel pour assurer le suivi, l'évaluation et l'adaptation du dispositif. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les engagements de La Porte du Hainaut pour un territoire plus solidaire, durable et connecté.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'Association de Travail et Insertion Sociale (ATIS) une subvention de fonctionnement de 8 000 € au titre de l'année 2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention cadre de partenariat pour le développement de la filière locale de reconditionnement numérique sur le territoire de La Porte du Hainaut ainsi que la convention cadre d'objectifs et les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus au Budget Primitif 2026 et seront affectés à la ligne de gestion 251-65748-MNU-MNU_SC.

Adoptée à l'unanimité

25/196B Association des Centres Sociaux de la Région du Valenciennois (ACSRV) pour soutenir l'action des 'Centres Sociaux Acteurs des Transitions' : Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 et Subvention 2025

Aujourd'hui, la transformation numérique est une réalité incontournable qui touche tous les aspects du quotidien, personnel ou professionnel. Pourtant, une partie de la population de La Porte du Hainaut reste encore éloignée de ces usages, notamment dans les quartiers prioritaires et les communes rurales.

C'est dans ce contexte que le projet « Centres Sociaux Connectés », initié en 2019 par l'Association des Centres Sociaux de la Région du Valenciennois, a vu le jour. Ce projet, soutenu activement par La Porte du Hainaut, a permis de répondre concrètement à la fracture numérique, en particulier durant la crise sanitaire.

Grâce à ce dispositif, près de 5 000 habitants ont pu monter en compétence numérique, 60 familles ont été équipées en matériel informatique reconditionné et plus de 800 professionnels ont été formés aux outils numériques.

Aujourd'hui, La Porte du Hainaut souhaite aller plus loin. En effet, les besoins restent importants, et de nombreux défis sont encore à relever pour garantir une inclusion numérique durable sur l'ensemble du territoire.

Afin de répondre aux nouveaux défis sociétaux et numériques, depuis le 1^{er} juin dernier, l'action des « Centres Sociaux Connectés » s'inscrit désormais dans une dynamique de transitions, en devenant les « Centres Sociaux Acteurs des Transitions » avec pour ambition de renforcer les compétences des habitants, bénévoles et professionnels.

Le projet se structure désormais autour de trois axes stratégiques :

- Un pilotage partagé avec La Porte du Hainaut pour garantir la cohérence et l'efficacité du dispositif,
- Une approche de proximité, en mobilisant les lieux de vie des habitants : centres sociaux, maisons de quartier, médiathèques, et même l'espace public,
- Une coordination renforcée du réseau d'inclusion numérique, avec la création d'un événement fédérateur annuel pour valoriser les actions et mobiliser les acteurs.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'Association des Centres Sociaux de la Région du Valenciennois (ACSRV), une subvention d'un montant de 17 000 € pour l'action des 'Centres Sociaux Acteurs des Transitions' pour l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus à la Décision Modificative n°1 et affectés à la ligne de gestion Gestionnaire 251-65748-MNU-MNU_SC.

Adoptée à l'unanimité

25/197B Déploiement d'une offre de service "conception et réalisation d'ateliers numériques et de parcours immersifs à la création de contenu numérique" sur le territoire de La Porte du Hainaut : Autorisation de lancement et de signature du marché public

L'Agglomération considère le numérique comme fondamental pour l'avenir et souhaite pleinement intégrer son développement dans les différentes politiques publiques au bénéfice du territoire et de ses habitants.

La médiation numérique répond aujourd'hui massivement à cette nouvelle forme d'urgence sociale et c'est pourquoi La Porte du Hainaut souhaite, à travers le déploiement d'une offre de service accompagner l'ensemble des habitants du territoire dans leurs usages du numérique.

Pour répondre à ce besoin, il est envisagé de procéder au lancement d'une consultation relative à la conception et la réalisation d'ateliers numériques à destination des jeunes publics et jeunes adultes, ainsi que des parcours immersifs de création de contenu numérique.

Ce marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande suivant la procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans au maximum avec les lots et les montants ci-dessous :

N° du lot	Intitulé	Montant minimum	Montant maximum
LOT 1	Conception et réalisation d'ateliers numériques à destination des jeunes publics et jeunes adultes	Sans minimum	100 000 € HT/an
LOT 2	Conception et réalisation de parcours immersifs de création de contenu numérique	Sans minimum	50 000 € HT/an

18

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le lancement de l'accord-cadre susmentionné suivant la procédure d'appel d'offres ouvert de l'article L.2124-2 et suivants du Code de la Commande Publique et d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler chacun des lots de l'accord-cadre dans la limite de l'enveloppe financière allouée.
- d'autoriser, au cas où à l'issue de la procédure d'appel d'offres les conditions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique sont remplies, la passation de l'accord-cadre ou de certains des lots sans publicité ni mise en concurrence.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 348-611-50010-MNU-MNU_PROG.

Adoptée à l'unanimité

25/198B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subventions

Lors de sa réunion en date du 23 juin 2025, le comité TPE a examiné 7 projets de création de TPE. La commission 'Commerce Artisanat et Emploi de proximité' a donné un avis favorable.

Le montant des investissements de ces 7 projets s'élève à 229 473 € HT pour 15 emplois créés ou pérennisés avec une participation de La Porte du Hainaut pour un montant de 48 052 € de subventions pour les entreprises suivantes :

- Création de l'entreprise SAS MA MERCERIE CREATIVE à Saint-Amand-les-Eaux avec pour activité, la vente d'articles de mercerie, animation d'ateliers, vente en ligne et service de livraison.
Aide à l'investissement matériel : 987 €,
Aide à l'investissement immobilier : 5 336 €.
- Création de l'entreprise EURL BEAUTY'FULL à Wallers avec pour activité, la coiffure.
Aide à l'investissement matériel : 5 823 €,
Aide à l'investissement immobilier : 448 €.
- Création de l'entreprise EURL ESTHE'L & SENS à Wallers avec pour activité, un institut de soins corporels.
Aide à l'investissement matériel : 11 264 €,
Aide à l'investissement immobilier : 773 €.
- Création de l'entreprise SARL LES AS DE LA VERDURE à Haveluy avec pour activité, l'entretien et l'aménagement d'espaces verts.
Aide à l'investissement matériel : 536 €.
- Création de l'entreprise SASU LA PERSONNELLE ROOM à Escaudain avec pour activité, la vente de prêt à porter, produits de beauté et prestations de services beauté.
Aide à l'investissement matériel : 8 245 €,
Aide à l'investissement immobilier : 4 450 €.

- Création de l'entreprise SASU HCD HAINAUT CONFORT DEPANNAGE à Saint-Amand-les-Eaux avec pour activité, la prestation de services de maintenance, dépannage, interventions d'urgence en plomberie, électricité, menuiserie et serrurerie.
Aide à l'investissement matériel : 5 546 €,
- Création de l'entreprise SARL MAISON CHEVALME à Denain avec pour activité, la boulangerie la pâtisserie et du snacking.
Aide à l'investissement matériel : 1 245 €,
Aide à l'investissement immobilier : 3 399 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessous. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011Q-DAE-TPE.

Adoptée à l'unanimité

25/199B Politique d'aides aux opérateurs de la création d'entreprises : Subvention 2024
--

Depuis plus de 20 ans, La Porte du Hainaut soutient financièrement les opérateurs d'aides à la création et au développement d'entreprises du territoire. Ce dispositif est une opportunité du maintien d'une animation économique locale.

Chaque opérateur de la création d'entreprise se voit attribuer une contribution à raison de 1 000 € par projet accompagné et 3 000 € pour les projets à fort potentiel de développement, aboutissant à une création ou une reprise ou un développement d'entreprise sur notre territoire avec les objectifs suivants atteints pour 2024 :

- BGE : 40 créations accompagnées : objectif atteint,
- ADIE : 25 prêts accordés : 22 entreprises financées,
- Initiative Valenciennes Hainaut : 25 prêts accordés : objectif atteint,
- Groupe SOS Germinal : 10 prêts accordés : objectif atteint,
- Réseau Entreprendre Hainaut : 6 prêts accordés : 3 entreprises financées.

Le Bureau Communautaire décide :

- de fixer le montant de la subvention pour l'appui à la création ou au développement d'entreprise à 118 000 € selon le détail suivant :
 - BGE : 40 000 €,
 - ADIE : 25 000 €,
 - Initiative Valenciennes Hainaut : 25 000 €,
 - Groupe SOS Germinal : 10 000 €,
 - Réseau Entreprendre Hainaut : 18 000 €.

Le montant de la subvention qui sera versé étant déterminé par l'objectif réel atteint.

- de verser la subvention en une seule fois sur présentation du dossier de demande de subvention complétés de l'ensemble des pièces justificatives.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions de subventions pour les opérateurs ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne 61-65748-CREA-ENT.

Adoptée à l'unanimité

25/200B Association Initiative Valenciennes Hainaut : Renouvellement d'adhésion et cotisation 2025

L'Association Initiative Valenciennes Hainaut est subventionnée depuis de nombreuses années par La Porte du Hainaut en tant qu'opérateur de la création d'entreprise, avec pour vocation l'accompagnement des créateurs et ou repreneurs d'entreprises, mais aussi des chefs d'entreprises en activité souhaitant se développer sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Pour rappel, Ludovic AIGUIER, Président de la Commission 'Commerce, Artisanat et l'Emploi de proximité' et représentant de La Porte du Hainaut à l'Association, participe aux Conseils d'Administration de cette dernière.

Afin de permettre à La Porte du Hainaut de continuer à participer aux instances décisionnelles,

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquitter la cotisation annuelle 2025, laquelle s'élève à 2 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne 60-6281-DAE-DAE_SC.

Adoptée à l'unanimité

25/201B Renouvellement urbain minier des espaces publics des Cités minières de Denain (Turenne, Chaubaud Latour et Bellevue) - phase 1 : Sollicitation des partenaires financiers

Dans une recherche constante d'optimisation des cofinancements en lien avec les partenaires, La Porte du Hainaut effectue un travail prospectif stratégique et ciblé pour appuyer la mise en œuvre de ses politiques publiques et notamment le renouvellement urbain des cités de Denain.

Le montant de travaux de l'opération globale portant sur la réhabilitation des espaces publics s'élève à 13 millions d'euros (comprenant les cités Turenne, Chaubaud Latour, Bellevue). L'ingénierie financière vise à se saisir des opportunités en financement, dans une vision pluriannuelle du projet.

Enfin, le fonds conjoint Etat – Région de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) a été saisi sur cette phase 1 de travaux pour un montant de 2 229 238 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers tels que l'agence de l'eau, le FEDER mais également l'Etat ou le Département.
- d'approuver le dépôt du dossier renouvellement urbain des espaces publics cités minières Denain auprès des différents partenaires : Europe, Etat, Région ou tout autre financeur possible, pour les montants prévisionnels indiqués.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25/202B Requalification de la friche du terril Schneider en espace de nature et de loisirs communautaire : Sollicitation du FEDER

La recherche de cofinancements concerne ici le programme de réhabilitation de la cité Schneider et spécifiquement la requalification du terril en espace de nature et loisirs.

Le montant de travaux pour cette opération s'élève à environ 3,2 millions d'euros. L'ingénierie financière vise à se saisir des opportunités en financement, dans une vision d'ensemble et pluriannuelle du projet.

En 2024, la Région, autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), a lancé un appel à projet visant la requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine.

Au terme du processus de sélection et du montage du dossier, La Porte du Hainaut a déposé un dossier pour la requalification du terroir Schneider en espace de nature et loisirs, pour un montant prévisionnel de FEDER de 2 233 296,75 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le dépôt du dossier renouvellement urbain des espaces publics cités minières de Denain auprès des différents partenaires : Europe, Etat, Région ou tout autre financeur possible, pour les montants prévisionnels indiqués.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25/203B Stratégie numérique et innovation sociale sur le territoire de La Porte du Hainaut 2024-2026 : Sollicitation du FEDER
--

Dans la continuité de la mise en œuvre de sa stratégie numérique en 2023, La Porte du Hainaut a déposé une demande de FEDER sur l'axe numérique pour promouvoir des usages inclusifs, des services ambitieux et mutualisés au service du développement humain.

L'opération présentée au titre du FEDER s'organise autour de 3 grands piliers sur la période 2024-2026 et vise à :

- Réduire la fracture numérique en favorisant la mise en œuvre d'actions de soutien ciblées à destination de l'ensemble des publics,
- S'appuyer sur le numérique pour soutenir la mise en œuvre d'un projet de territoire qui vise le bien être, la santé de ses populations pour un développement humain le plus harmonieux possible pour ses populations,
- Faciliter la vie des usagers en optimisant l'accès aux services proposés par l'EPCI et permettant le déploiement de solutions adaptées ou mutualisées pour les communes non dotées.

Le dossier présenté s'élève à 1 718 219,18 € dont 1 030 931,50 € de FEDER sollicités.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les Fonds FEDER pour la mise en œuvre de la stratégie numérique et innovation sociale sur le territoire de La Porte du Hainaut : promouvoir des usages inclusifs, des services ambitieux et mutualisés au service du développement humain.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

25/178B Information Marchés Publics – Travaux de requalification du Parc d'Activités des Hamaïdes situé à Saint-Amand-les-Eaux : Résultat de l'attribution

Les élus du Bureau Communautaire sont informés de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 9 septembre dernier concernant la réalisation des travaux de requalification du Parc d'Activités des Hamaïdes situé à Saint-Amand-les-Eaux .

Les attributaires suivants ont été désignés :

Attributaires	Montant de l'offre en € HT
SORRIAUX TP (59198 HASPRES)	975 575 € HT

22

CALENDRIER

Dates des prochaines instances :

- **Exécutif**
Mercredi 19 novembre 2025 – 12h00
- **Bureau et Conseil Communautaire**
Lundi 15 décembre 2025 – dès 16h00

Fait à Wallers, le lundi 13 octobre 2025

Affiché et publié le 22/10/2025

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



21/10/2025

Aymeric ROBIN

Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut



Aymeric ROBIN



Le Secrétaire de séance,

M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE)